



### **Renseignements à donner en mairie avant le 26/01/2024**

La commune a effectué une demande de classement en catastrophe naturelle suite à une inondation par remontée de nappe phréatique fin d'année 2023-début d'année 2024.

Les services de l'Etat nous demandent des informations à remonter obligatoirement pour effectuer la reconnaissance au niveau de la commune de Roquetoire.

Pour les personnes ayant un bâtiment concerné par une inondation par remontée de nappe phréatique, suite aux dernières inondations. Veuillez vous rapprocher de la mairie en nous fournissant par mail ou sur papier les renseignements suivants :

- Nom – prénom :
- Adresse du lieu :
- Numéro de parcelle :
- Date du sinistre :
- Durée d'inondation :
- hauteur maximale d'inondation :
- Identification de la provenance de l'inondation :
  - Eau remontée du sous-sol par infiltration
  - Eau provenant du ruissellement provoqué par des précipitations
  - Eau provenant du débordement d'un cours d'eau
- Descriptions du ou des bâtiments endommagés :
- Description des cultures et terres agricoles endommagées :
- Autres :